

Avis d'attribution- MP 2021-07

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. PROCEDURE DE PASSATION : MAPA ouvert. Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

L'accord cadre comprend les trois lots suivants :

Lot n°1 : Prestations de conseil et d'assistance contentieuse dans le domaine du droit public.

Lot n°2 : Prestation de conseil et de représentation dans le domaine du droit privé.

Lot n°3 : Prestations de conseil et d'assistance contentieuse dans le domaine du droit social.

3. OBJET DU MARCHÉ : Marché n° 2021-07 : Prestations de conseil juridique et de représentation en justice. Code CPV : Services de conseils et de représentation juridiques (79110000-8) Services de représentation légale. (79112000-2)

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Lot 1&3 : Le 3 février 2022

Lot 2 : Le 8 février 2022

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

Lot 1 : 10

Lot 2 : 2

Lot 3 : 4

5-TITULAIRES DES LOTS :

Lot 1 : **SCP SARTORIO** - 6 avenue de Villars - 75007 PARIS

Lot 2 : **SCPA MORELLI MAUREL & ASSOCIES** - BP 203 - 2, Avenue de Paris - 20179 AJACCIO CEDEX

Lot 3 : **SCP SARTORIO** - 6 avenue de Villars - 75007 PARIS

6-MONTANT MAXI ANNUEL HT :

Lot 1: 30 000.00 € HT

Lot 2: 20 000.00 € HT

Lot 3 : 25 000.00 € HT

7- Durée : L'accord-cadre relatif commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année

8-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :



*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : *Le mardi 8 décembre 2022*

10- SUPPORT DE PUBLICATION : Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com et BOAMP.